



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation du résultat

Séance ordinaire du Lundi 14 avril 2025	Nombre de conseillers en exercice : 09	
Date de convocation : 08 avril 2025	Présents : 07	Pour : 09
Date d'affichage : 08 avril 2025	Pouvoir : 02	Contre : 00
	Votants : 07	Abst : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu accoutumé en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Guy JANSON, le Maire.

Étaient présents : M. JANSON Guy, M. CHAUVET Jean-Pierre, M. LANDANSKI Jean-François, Mme. SOMMESOUS Caroline, M. COLLOT Bernard, M. JANSON Pascal, ~~M. DRAVENY Francis~~, ~~Mme. HOCHEDÉZ Aurélie~~, M. GUERIN Xavier formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : M. DRAVENY Francis et Mme. HOCHEDÉZ Aurélie

Pouvoir : M. DRAVENY Francis a donné pouvoir à M. LANDANSKI Jean-François
Mme. HOCHEDÉZ Aurélie a donné pouvoir à M. COLLOT Bernard

Secrétaire : M. LANDANSKI Jean-François

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter et de voter l'affectation du résultat de l'exercice 2024, celui-ci s'élevant à un total de clôture positif de 489 583,99 € décomposé comme suis comme suit :

- Section de fonctionnement d'un montant de 503 247,74 €
- Section d'investissement d'un montant de - 13 663,75 €

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
- Le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal,
- Le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui reprend les résultats de l'exercice 2023,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 au budget principal a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé de 503 247,74 € et un déficit d'investissement de 13 663,75 € ;

Considérant le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui fait apparaître un excédent cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement de 489 583,99 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025 comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Report en ligne 002 – Recettes de fonctionnement | 489 583.99 € |
| • Report en ligne 001 – Dépenses d'investissement | 13 663,75 € |
| • Report en ligne 1068 – Recettes d'investissement | 13 663,75 € |

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 051-215102591-20250415-D11_2025-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au texte de délibération.

A Les Grandes Loges,
Le Maire, Guy JANSON.

